



Renseignement sur mon poste de travail

Par **dubdidier**, le **09/01/2016** à **09:27**

bjrs je suis technicien en maintenance sécurité incendie depuis 2 ans, avant j'étais peintre poseur de revêtements de sol dans la même société ,j'ai changer de poste par rapport a mon âge et pour ma santé (53 ans) mon patron veux que je refasse du sol ,ai- je le droit de refuser? car c'est un travail très dur .merci pour vos réponse.

Par **morobar**, le **09/01/2016** à **10:02**

Bonjour à vous aussi,

Votre employeur doit s'en tenir à votre contrat de travail, ou aux mentions figurant sur le bulletin de salaire pour l'affectation à un emploi permanent.

Mais il peut aussi vous confier de façon exceptionnelle, une tâche entrant dans votre champ de compétence.

En effet un salarié est rémunéré pour un temps de travail en contrepartie de sa force de travail et selon les compétences qu'on lui reconnaît.

Si vous pensez que ce job est devenu trop difficile pour vous, écrivez le à l'employeur en précisant que vous désirez auparavant l'avis du médecin du travail.

Par **dubdidier**, le **09/01/2016** à **10:04**

ok merci pour votre réponse bonne journée